

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 MAI 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DIX MAI, A DIX-SEPT HEURES, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 4 mai 2022*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Guy CORBEL, Catherine DREZET, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Philippe HERCOUET, Josianne JEGU, Yves LEMOINE, Éric MOISAN, Jean-Pierre OMNES, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Philippe HERCOUET
- David BURLLOT, Jean-Luc COUELLAN, Nicole DROBECQ, Pierre LESNARD, Nicole POULAIN, Christophe ROBIN

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Jean-Luc GOUYETTE

**Délibération n°2022-041**

Membres en exercice : 23

Présents : 16

Absents : 7

Pouvoirs : 1

<b>ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE PARC D'ACTIVITES DES DINEUX (TREMEUR) – CESSION DE BATIMENT – ESSONNE SECURITE</b>
---

La société ESSONNE SECURITE, appartenant au groupe ARMORIC HOLDING implanté sur le Parc d'Activités des Dineux à Trémeur, est spécialisée dans la conception de véhicules de transport de matières sensibles. L'entreprise a pour principale activité de développer et intégrer des solutions balistiques sur des véhicules de transport roulant pour le secteur militaire et civil.

Cette société loue depuis plusieurs années, l'atelier-relais de Lamballe Terre & Mer, rue des Landes Oger, sur le Parc d'Activités des Dineux à Trémeur. Elle a sollicité Lamballe Terre & Mer pour l'acquisition du bâtiment (250 m<sup>2</sup>), de sa cour (environ 3 500 m<sup>2</sup>) et de la cour secondaire (environ 2 700 m<sup>2</sup>).

Le piézomètre, appartenant au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), implanté sur la cour secondaire doit être maintenu en l'état. La cession du site s'accompagne d'une autorisation de passage au profit du BRGM, pour sa maintenance annuelle.

Au regard de :

- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- L'avis favorable de la Commission Economie Innovation Recherche du 22 avril 2021 sur cette cession et les modalités qui s'y rattachent,

- L'avis des domaines du 21 mai 2021 estimant la valeur vénale du bien à 125 000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

**Après en avoir délibéré :**

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession de la parcelle C 1615, intégrant le bâtiment relais et les deux cours de stockage d'une surface totale de 6 032 m<sup>2</sup> du Parc d'Activités des Dineux à Trémeur au bénéfice de la société ARMORIC HOLDING ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 125 000 € HT,
- PRECISE, que les frais d'acte et bornage sont à la charge de l'acquéreur,
- PRECISE que le piézomètre du BRGM doit être maintenu en l'état et que la cession du site s'accompagne d'une autorisation de passage pour son contrôle annuel.
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

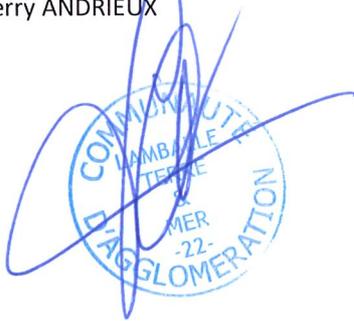
FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX

**16 MAI 2022**



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **16 MAI 2022**

De l'affichage le **17 MAI 2022**

*Pour le Président,  
Par délégation,*

Directrice Générale Adjointe des Services,  
Anne-Claire GUILLET